



## Parcoursup : le «100% présentiel» utilisé comme argument par certains lycées privés



La pandémie de Covid-19 en France dossier

Des professeurs examinant actuellement les dossiers des candidats ont découvert que certains établissements du privé s'enorgueillissent d'un suivi des cours en total présentiel depuis novembre.

Des terminales lors du baccalauréat, en juin 2015. (Martin Bureau/AFP)  
par Marlène Thomas

publié le 26 avril 2021 à 12h32

Mettre en avant l'absence de cours à distance pour favoriser certains profils d'élèves sur Parcoursup : la situation ubuesque est bel et bien réelle. Alors que les lycéens ont complété leurs dossiers et confirmé leurs vœux le 8 avril, en plein reconfinement, sur la plateforme d'orientation, des professeurs «*ont eu la désagréable surprise de découvrir que certains dossiers, en particulier du privé, mentionnaient un suivi des cours en présentiel à 100%*», dénonce le SNES-FSU, syndicat majoritaire du secondaire, dans un communiqué publié ce lundi.

Contactée par *Libération*, Sophie Vénétitay, secrétaire générale adjointe, précise que l'alerte a été donnée «*par des collègues qui sont en train de regarder depuis quelques jours des dossiers de candidature Parcoursup pour les classes préparatoires*». Pour l'heure, cette mention ne concerne que des établissements privés. «*Une façon de faire valoir qu'ils avaient retenu un certain type d'organisation et que par conséquent ils avaient pu avancer plus vite sur le programme, etc. On se retrouve avec une forme d'institutionnalisation d'un critère qui nous semble insupportable et inacceptable*», tonne la secrétaire générale. Elle poursuit : «*Ils font ainsi passer l'intérêt de leurs établissements et de leurs élèves avant l'intérêt général.*»

Manque de cadrage

Si ces établissements n'ont pas pu échapper à la dernière fermeture, actée nationalement le 2 avril, ils tentent de tirer leur épingle du jeu en s'appuyant sur l'absence de cadrage national lors du premier reconfinement de l'automne, précisant parfois avoir conservé une organisation en total présentiel «*depuis ou en novembre*». «*Le passage en demi-jauge était une recommandation en novembre, il n'y avait pas*



*d'obligation. Très rapidement, nous avons constaté que certains lycées, notamment privés, étaient restés en 100% présentiel quand le public passait plutôt en hybride»,* détaille-t-elle. Face à ces inégalités flagrantes, le syndicat avait dès novembre tiré la sonnette d'alarme se projetant notamment sur les répercussions probables sur la procédure Parcoursup. Cela n'a pas manqué.

Le ministère de l'Éducation nationale a *«refusé de cadrer le passage en organisation hybride, sans prendre la mesure de ce que ça pouvait impliquer sur la plateforme d'orientation»,* pointe donc du doigt le SNES-FSU. La rue de Grenelle pêche aussi par manque d'anticipation ? Malgré les alertes, *«aucun cadrage non plus sur les dossiers Parcoursup. Il aurait fallu une recommandation disant qu'il est interdit d'écrire des références à l'organisation des enseignements en temps de pandémie»,* assure Sophie Vénétiay.

Ce *«tampon 100% présentiel»* n'est qu'une pièce de plus dans un système instituant une logique de concurrence, dénoncée dès son lancement en 2018 . Au cœur du problème, les critères de sélection retenus par les établissements du supérieur, notamment les traitements algorithmiques locaux utilisés pour classer les candidatures. Une décision du Conseil Constitutionnel d'avril 2020 impose d'ailleurs désormais à ces établissements de rendre public ces critères sous la forme d'un rapport, publié une fois la procédure terminée .

*«Inacceptable qu'un dossier 100% présentiel soit avantagé»*

Dans son communiqué, le syndicat rappelle comment la mise en concurrence entre candidats s'organisait déjà. *«Nous connaissions, par exemple, la mention des voyages linguistiques ou les divers engagements extrascolaires des candidats.»* Un contexte de concurrence accru également en vigueur entre établissements. *«Le lycée d'origine et les choix "pédagogiques" qui en dépendent sont, pour le ministère de l'enseignement supérieur, des critères valables pour classer les candidats. C'est l'objectif même de Parcoursup de cristalliser les inégalités en jouant sur la réputation de l'établissement d'origine, certains "grands" lycée tendant à devenir des sortes de "marques".»*

Le SNES-FSU attend une réponse rapide du ministère de l'Enseignement supérieur en lien avec le ministère de l'Éducation nationale. *«On attend qu'il condamne très rapidement ces pratiques en rappelant que ce n'est pas acceptable, que ces mentions se retrouvent dans les dossiers Parcoursup»,* enjoint Sophie Vénétiay. Les deux ministères doivent surtout clarifier que, si mention il y a, *«elles ne doivent pas servir de critère dans le tri des dossiers de candidature. Il serait inacceptable qu'un dossier 100% présentiel soit avantagé par rapport à un dossier hybride tout ça parce que les établissements ont fait des choix différents et que le ministère n'a jamais cadré les choses».* Contactés, les ministères de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur devaient nous apporter une réponse sur ce dossier dans la journée.